



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 13 mars 2025

Délibération n° DEL_2025_0020

L'an deux mille vingt cinq, le treize mars à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 07 mars 2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Maryline BRUN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
20/03/2025

Ont donné procuration :

Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX à Madame Ginette VINCENT, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte BENAT, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Monsieur Roland LONJON

Absent(e) :

Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 21h44

Rédacteur : Jean Paul DEVISE Juridique - Patrimoine - Assurances

Objet :	Parcelle AV 456 - Implantation d'un poste de distribution publique : convention de mise à disposition constitutive de droits réels au profit d'Enedis
----------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

La société DEJANTE ENERGIES AUVERGNE est chargée par la société ENEDIS de l'implantation d'un poste de distribution publique sur la parcelle cadastrée AV 456 lieu-dit de la Roche Arnaud au Puy-en-Velay, dont la commune du Puy-en-Velay est propriétaire.

Pour permettre la réalisation de ce projet, Enedis a sollicité la Mairie du Puy-en-Velay afin de
Délibération n° DEL_2025_0020 du jeudi 13 mars 2025

conclure une convention de mise à disposition constitutive de droits réels.

La Commune du Puy-en-Velay accorde à Enedis le droit d'occuper le terrain où est installé un poste de transformation ainsi que ses accessoires, incluant les canalisations nécessaires à l'alimentation du réseau public de distribution d'électricité.

La Commune du Puy-en-Velay accorde à Enedis le droit de passage et d'utilisation nécessaire à l'installation et à l'exploitation des infrastructures électriques destinées à l'alimentation de ce poste, conformément aux dispositions du Code de l'Énergie. Enedis est également autorisé à exercer les droits légaux afférents, notamment procéder à l'élagage de la végétation pouvant compromettre la sécurité ou le fonctionnement des installations.

La Commune du Puy-en-Velay s'engage à garantir un accès permanent, de jour comme de nuit, aux agents et prestataires accrédités d'Enedis, ainsi qu'à leurs équipements. Cet accès a pour objectif de permettre l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages, tout en assurant les dégagements indispensables au passage et à la manipulation du matériel.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 03/03/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la signature de la convention de mise à disposition constitutive de droits réels au profit d'Enedis, jointe en annexe, relative à la parcelle cadastrée AV 456,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 13 mars 2025,
Le Secrétaire de séance,
BENAT Brigitte,
Conseillère municipale.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 13 mars
2025